

**VILLE DE LIÉVIN**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**1<sup>er</sup> AVRIL 2025**

---

**Compte rendu**

# SOMMAIRE

Appel des conseillers .....	4
Désignation du secrétaire de séance.....	4
Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale .....	4
<b>I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 25 février 2025....</b>	<b>5</b>
<b>II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) .....</b>	<b>5</b>
<b>III. FINANCES.....</b>	<b>5</b>
1. Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal de la Ville .....	5
2. Approbation du compte administratif 2024 du budget principal .....	5
3. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe production énergie .....	6
4. Approbation du compte administratif 2024 annexe production énergie .....	6
5. Vote du budget primitif 2025 du budget principal .....	7
6. Mise à jour des autorisations de programme au titre de l'exercice 2025 - Budget principa.....	12
7. Vote des taux de fiscalité directe locale 2025 .....	12
8. Vote du budget primitif 2025 budget annexe production énergie .....	13
<b>IV. MARCHÉS PUBLICS .....</b>	<b>14</b>
9. 2021A020 - Marché d'impression et façonnage de supports de communication de la Ville de Liévin - Lot 1 - Avenant n°1 .....	14
10. Marché n°24A014 - Fourniture de boissons dans le cadre des manifestations et événements Liévinois Lot 1 : Boissons non alcoolisées.....	14
11. Marché public de fournitures de matériels électriques .....	15
<b>V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER.....</b>	<b>15</b>
12. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2024 .....	15
<b>VI. ÉNERGIE.....</b>	<b>16</b>
13. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers M. LORTHIOS, M. et Mme DESLIERS .....	16
14. Récupération de l'eau de pluie - Aides aux particuliers : Dossier M. et Mme DESLIERS .....	16
15. Écomobilité - Aide aux particuliers .....	17
<b>VII. CULTURE .....</b>	<b>17</b>
16. Partenariat Ville de Liévin / Département du Pas-de-Calais - Accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque départementale .....	17
17. Modifications de la grille tarifaire du Centre culturel Arc-en-Ciel.....	19
<b>VIII. SPORTS .....</b>	<b>19</b>
18. Partenariat Ville de Liévin / Arena Stade couvert - Mise à disposition des équipements sportifs .....	19
<b>IX. JEUNESSE.....</b>	<b>20</b>
19. Convention entre la Ville de Liévin et l'association Vacances ouvertes « 10 000 départs en vacances » ..	20
<b>X. COHÉSION SOCIALE .....</b>	<b>20</b>
20. Politique de la Ville - Programme d'actions - Année 2025 .....	21

<b>XI. PERSONNEL .....</b>	<b>21</b>
21. Rémunération des magistrats appelés à présider le conseil de discipline .....	21
22. Reversement de l'aide financière perçue au titre du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).....	22
23. Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal .....	23
<b>XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>23</b>
24. Délégation de compétence en matière de petite enfance entre la Ville de Liévin et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Liévin .....	23
25. Locations de salles – Demandes de remboursements.....	24
26. Location de salles - Demandes de gratuité .....	24
<b>XIII. SUBVENTIONS .....</b>	<b>25</b>
27. Subventions aux associations - Année 2025 .....	25

*(La séance est ouverte à 18 h 04 sous la présidence de Monsieur le Maire, Monsieur Laurent DUPORGE.)*

**M. LE MAIRE.**- Bonsoir à tous.

### **Appel des conseillers**

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, je suis très heureux de vous retrouver en cette fin de journée, pour tenir notre Conseil municipal qui sera consacré - c'est le plat de résistance - au vote du budget 2025.

Je souhaiterais que Monsieur le Directeur général des services, Monsieur KUZNIAK, procède à l'appel.

**M. KUZNIAK.**- Merci, Monsieur le Maire.

*(Il est procédé à l'appel par Monsieur KUZNIAK, Directeur général des services.)*

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur KUZNIAK.

### **Désignation du secrétaire de séance**

**M. LE MAIRE.**- Je vais nommer Julien NOISETTE en tant que secrétaire de séance. Il a déjà pris sa place et je l'en remercie !

### **Mariages, naissances et décès concernant la communauté municipale**

**M. LE MAIRE.**- Mes chers collègues, je vais vous communiquer quelques informations relatives aux membres du personnel communal.

Je vous annonce la naissance :

- Le 25 février 2025, d'Esmée, fille de Sullivan SODERSTROM (service Électricité).

Nous souhaitons une très belle vie à Esmée et adressons nos félicitations aux parents.

Ni de mariage ni de PACS. Les temps sont sans doute durs pour les célibataires.

Heureusement, nous n'avons pas connu de décès.

Je vous signale que deux « monuments » de ce personnel communal ont pris leur retraite :

- Le 1<sup>er</sup> mars 2025, Myriam BERNARD, que vous avez connue (service État-civil) ;
- Au 1<sup>er</sup> mars 2025, Gérard LAURENT. Il fut longtemps à l'Espace Paul Baras, si j'ai bon souvenir, et il a terminé au CCS Cœur de Ville.

À la Ville, nous avons enregistré les recrutements :

- Au 03 mars 2025, de Maxence LABECKI, technicien du spectacle au Centre Arc-en-Ciel. Son arrivée en amont permet d'assurer une transition progressive avec Maria QUAGLIOZZI, qui partira bientôt à la retraite, à travers une phase de tuilage bien anticipée.
- Au 17 mars 2025, de Kelly DUJARDIN, assistante conseil médical et instances paritaires. Elle est un appui précieux pour Monsieur GALET ainsi que pour nos formations syndicales, particulièrement attachées à ce poste.
- Au 1<sup>er</sup> avril 2025, de Timothy FRANCK, policier municipal ;
- Au 1<sup>er</sup> avril 2025, d'Alain PATEREK, maçon ;
- Au 1<sup>er</sup> avril 2025, d'Élisa BOULONGNE, chargée de communication. Monsieur JUSTINE était submergé de travail, il est donc désormais soulagé grâce à l'arrivée d'Élisa.

- Au 1<sup>er</sup> avril 2025, de Kévin TRANCHANT, chargé de projet bâtiments (pour faire suite à l'évolution de Guillaume LEBRUN au poste de responsable du service maîtrise d'ouvrages bâtiments).
- Au 1<sup>er</sup> avril 2025, de Sylvain VANHAESEBROUCK, agent technique service des Fêtes.

Au CCAS, nous avons également enregistré les recrutements :

- Au 03 mars 2025, de Mégane LAMPIN, conseillère peuplement au CCAS, n'est-ce pas Madame GERMA, en remplacement de Maud CASSORET, partie à Maisons & Cités) ;
- Au 1<sup>er</sup> avril 2025, de Flora BUTEZ, auxiliaire de puériculture.

J'en ai terminé, mes chers collègues, concernant l'actualité du personnel communal.

Je vous propose de démarrer immédiatement par l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

## **I. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 25 février 2025**

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations ? *(Aucune)*

Il est donc approuvé.

## **II. Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de la délégation qu'il détient du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**

**M. LE MAIRE.**- Y a-t-il des observations sur ce compte rendu ? *(Aucune)*

Il est donc approuvé.

Monsieur DERNONCOURT va nous présenter la délibération relative à l'approbation du compte de gestion 2024 du budget principal de la Ville.

## **III. FINANCES**

### **1. Approbation du compte de gestion 2024 du budget principal de la Ville**

**M. DERNONCOURT.**- Après avoir vérifié et contrôlé la parfaite concordance des écritures enregistrées sur l'exercice 2024 par l'ordonnateur et le comptable public du budget principal de la Ville, il est proposé d'approuver le compte de gestion présenté par le service de gestion comptable conforme au compte administratif.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 1 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

### **2. Approbation du compte administratif 2024 du budget principal**

**M. DERNONCOURT.**- Compte tenu de la dissolution des budgets annexes au 31 décembre 2024 et de l'ensemble des résultats présentés, il est proposé d'intégrer au budget 2025 du budget principal la somme

de 22 920 950,53 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté), 12 541 528,55 € au 001 (déficit d'investissement reporté) et 119 633,17 € au 1068 (affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement)

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DERNONCOURT.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Madame CHIARELLO, je vous laisse présenter les deux délibérations suivantes.

### **3. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe production énergie**

**Mme CHIARELLO.**- Il s'agit des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures des salles Noël Joseph et Bondeaux, mis en service respectivement en 2007 et 2012. À l'époque, l'énergie produite était intégralement injectée dans le réseau Enedis, ce qui nous rapporte aujourd'hui encore un peu d'argent.

Par ailleurs, la crèche et la cuisine sont également couvertes de panneaux photovoltaïques, mais dans ce cas, il s'agit d'autoconsommation.

Après avoir vérifié et contrôlé la parfaite concordance des écritures enregistrées sur l'exercice 2024 par l'ordonnateur et le comptable public du budget annexe production énergie, il est proposé d'approuver le compte de gestion présenté par le service de gestion comptable conforme au compte administratif.

**M. LE MAIRE.**- Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 3 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

### **4. Approbation du compte administratif 2024 annexe production énergie**

**Mme CHIARELLO.**- Compte tenu du résultat présenté à la section de fonctionnement, il est proposé de reporter sur le budget 2025 au compte 002 la somme de 119 987,40 €.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame CHIARELLO.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vais laisser la présidence de la séance à Madame SADOUNE. En effet, la loi oblige le Maire à quitter la séance lors des votes des comptes administratifs.

*(Monsieur Laurent DUPORGE se retire. La présidence de séance est provisoirement assurée par Madame Samia SADOUNE.)*

**Mme SADOUNE.**- Chers collègues, à présent que Monsieur le Maire est sorti, je vous propose que nous fassions un seul vote pour les délibérations 2 et 4, sauf s'il y a une demande expresse de faire un vote dissocié. Quelqu'un souhaite-t-il un vote par délibération ? *(Personne ne se manifeste)*

*(Les délibérations 2 et 4 sont adoptées à l'unanimité, Monsieur Laurent DUPORGE ne prenant pas part au vote.)*

**Mme SADOUNE.**- Je vous remercie.

*(Monsieur Laurent DUPORGE regagne la salle et reprend la présidence de séance.)*

**Mme SADOUNE.**- Le vote est unanime.

**M. LE MAIRE.**- Le vote est unanime, mes chers collègues, et je vous remercie.

Au-delà de ce remerciement, je pense surtout que l'on peut remercier chaleureusement les équipes municipales, dont une partie est derrière moi, et devant moi aussi, au fond de la salle. Un compte administratif est toujours le résultat du travail de ces équipes et de vous, bien évidemment, car tout au long de l'année nous nous réunissons, nous travaillons, nous décidons et faisons des choix. Cela constitue un travail collectif, et je vous remercie de ce vote unanime, qui manifeste tout simplement notre confiance dans le travail qui est réalisé dans cette Ville de Liévin. Je vous en suis très reconnaissant.

Nous abordons le budget primitif 2025, Monsieur DERNONCOURT. Est-ce que ce sera une présentation rapide, synthétique, ou allez-vous nous réserver une très longue intervention ?

### **5. Vote du budget primitif 2025 du budget principal**

**M. DERNONCOURT.**- Les résultats définitifs 2024 ayant été approuvés par le vote du compte administratif, ces derniers sont intégrés au budget primitif 2025 et contribuent à son équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 75 057 874,53 €.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 82 732 008,53 €.

**M. LE MAIRE.**- Avez-vous terminé, Monsieur DERNONCOURT ?

**M. DERNONCOURT.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Au moins, Monsieur DERNONCOURT fait court !

*(Rires dans la salle)*

Comme chacun d'entre vous a reçu les documents budgétaires 2025, accompagnés d'un travail de présentation de qualité réalisé par les services financiers, je vais à présent vous laisser la parole.

Qui souhaite s'exprimer sur ce budget 2025 ? Madame SADOUNE.

**Mme SADOUNE.**- Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements à Daniel DERNONCOURT ainsi qu'aux équipes. Je m'associe pleinement aux propos de Monsieur le Maire.

Je rappelle que ce budget primitif 2025 s'inscrit dans une situation inédite depuis la V<sup>e</sup> République : absence de loi de finances en début d'année, un contexte incertain, une élaboration de budget qui s'est opérée.

Le cadrage ayant eu lieu en juillet 2024, des ajustements ont été effectués tout au long du processus budgétaire, et des correctifs seront à mon sens encore nécessaires.

Nous sommes confrontés à une dégradation des dépenses publiques, sous l'effet des crises successives et du ralentissement de la croissance. L'État se trouve aujourd'hui dans une situation financière délicate, avec un déficit public 2024 de 6,1 % du PIB, et un objectif de 5 % en 2025 qui vise à tendre à moins de 3 % d'ici 2029.

Ce sont donc des trajectoires qui affecteront l'ensemble des collectivités, des entreprises et des contribuables.

Dans ce contexte économique difficile et complexe, le budget qui vous a été présenté pose un schéma agile, prospectif et sérieux. Une bonne maîtrise des budgets de fonctionnement, des dépenses adaptées aux recettes, la non-utilisation de certaines lignes laissent apparaître et soulignent une bonne gestion responsable de la part des services et des élus.

On peut aussi souligner - même si le chiffre peut apparaître insignifiant au regard du budget général - que, dans la section de fonctionnement - recettes, les lignes de droit de mutation sont en progression de 41 000 €, témoignant que nous sommes bien dans une ville dynamique et attractive, alors que même à l'échelle nationale et territoriale, la période économique et la capacité d'emprunt des ménages ne sont pas au beau fixe. À Liévin, les mutations sont en augmentation, tout comme les revenus d'immeubles.

En matière d'investissement, le CA permet de marquer la volonté poursuivie par notre Maire d'offrir du beau, du durable et du fonctionnel aux Liéviноises et aux Liéviноis : écoles, voiries, équipements, tous les ingrédients qui rendent la vie plus belle à tous.

Trois points importants marquent notre volonté, tout en maintenant la qualité des services, la poursuite de notre plan d'investissement, de garder un niveau d'épargne brute suffisant : la stabilité des taux d'imposition, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la poursuite de programmes d'investissement ambitieux.

Notre budget repose sur le principe fondamental de garantir l'équilibre financier de la Ville, tout en répondant aux besoins des habitants.

Nous maîtrisons nos dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un niveau de services publics de qualité.

Nous poursuivons une politique d'investissement ambitieuse afin d'améliorer les infrastructures et les équipements municipaux.

Fidèles à nos valeurs, nous portons une politique solidaire et équitable.

Ce budget 2025 est donc un budget de responsabilité, de justice sociale et de transition écologique au service de notre ville et de ses habitants.

Il nous permet de finaliser nos engagements, tout en garantissant une gestion rigoureuse des finances locales.

Je pense que nous pouvons à nouveau réitérer nos remerciements et nos félicitations à Monsieur le Maire et à l'ensemble des équipes de la Ville.

*(Arrivée de Madame Chantal PRUVOST à 18 h 20)*

**M. LE MAIRE.**- Merci, Madame SADOUNE.

Monsieur DARRAS.

**M. DARRAS.**- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas très amusant, il n'y a pas d'opposition ce soir. Aussi, si vous le voulez bien, je vais jouer ce rôle. Sinon, ce sera trop rapide, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Ne soyez pas trop dur, Monsieur DARRAS, s'il vous plaît.

**M. DARRAS.**- Je vois la ville se transformer. Liévin n'est pas une ville centre comme Lens ou Béthune. Elle n'a pas les attributs de la centralité, et pourtant, elle offre, pour une ville de 30 000 habitants, tous les équipements et tous les services que l'on peut attendre même d'une ville plus importante, et ce, gratuitement ou à des tarifs bas.

Il doit y avoir un secret, que j'ai cherché, parce que Liévin n'a pas les moyens d'autres communes. À l'origine, c'était une commune minière, et si vous n'aviez une volonté, un appétit insatiable pour Liévin, que serait-elle aujourd'hui ? Elle serait restée une juxtaposition de cités minières sans véritable centre-ville, une ville-dortoir, et sans autre perspective qu'un lent et inexorable destin.

Je me suis dit que pour faire beaucoup avec des moyens limités, il doit y avoir un loup quelque part - pour reprendre une formule connue ; vous avez dû recruter plus que de raison. J'ai entendu ici quelqu'un signaler un jour qu'on procédait à de nombreux recrutements. Et je viens d'ailleurs vous entendre le dire à nouveau.

J'ai donc comparé, au hasard complet, avec deux communes proches, de même taille démographique à peu près : Lens et Hénin-Beaumont.

Charges de personnel sur l'ensemble des charges de fonctionnement : Hénin-Beaumont (60,12 %) ; Lens (61,23 %) ; Liévin (50,8 %). Bravo à vous, Monsieur le Maire, bravo aussi à nos équipes municipales, à nos techniciens.

Je me suis dit que vous avez dû endetter la Ville plus que de raison pour obtenir ces résultats.

J'ai donc comparé les charges financières sur l'ensemble des charges de fonctionnement. J'ai retenu les chiffres DGFIP (Direction générale des finances publiques), les plus fiables qui soient, la dernière année disponible (2023) : Hénin-Beaumont (3,29 %) ; Lens (2,07 %) ; Liévin (1,62 %). Mince, ce n'est pas cela.

Je me suis dit que vous avez dû accabler les Liévinoises et les Liévinois d'impôts. J'ai donc regardé les impôts en euros par habitant - toujours selon la même source : Hénin-Beaumont (684 €) ; Lens (658 €) ; Liévin (620 €).

Je me suis dit ce n'est pas possible, il y a une richesse quelque part, un trésor dans lequel Monsieur le Maire va puiser. Certes, nous avons un trésor inestimable à Liévin : le centre de conservation du Louvre, mais je ne pense pas que vous puissiez revendre les œuvres pour alimenter le budget municipal.

J'ai alors regardé la richesse de la Ville à travers son potentiel fiscal ramené à l'habitant : Hénin-Beaumont (1 033,25 €) ; Lens (867,51 €) ; Liévin (660,78 €), c'est-à-dire qu'une ville comme Hénin-Beaumont, en richesse fiscale, est 35 % plus riche que la Commune de Liévin. J'ai cherché, j'ai cherché, et je n'ai pas trouvé, Monsieur le Maire. Tous les chiffres sont excellents. On ne peut rien vous reprocher.

Aussi, je conclurai en deux mots : bravo Laurent !

*(Applaudissements dans la salle)*

**M. LE MAIRE.**- Mon cher Jérôme, merci. C'est une belle démonstration basée sur des chiffres issus de la Direction générale des finances publiques et qui sont donc indiscutables.

Vous avez signalé que Liévin aurait pu rester cette ville qui n'aurait été qu'une juxtaposition de quartiers, sans ambition aucune. Si Liévin est aujourd'hui ce qu'elle est, et je pense que vous avez raison de dire que cette ville est aujourd'hui réputée pour être dynamique, attractive et pour apporter des services à sa population qui sont plus que de qualité, avec des tarifs parmi les plus bas du département et de la région, c'est parce que je fais partie d'une longue lignée d'hommes politiques qui ont voulu que Liévin échappe à ce destin.

Votre papa a été le premier à vouloir que Liévin devienne la ville qu'elle est aujourd'hui. Il l'a fait en s'appuyant sur l'une de ses priorités fondamentales, qui faisait partie, je pense, de son socle de pensée intellectuelle : l'éducation.

On doit à Henri DARRAS la quasi-totalité des établissements secondaires de la ville, ainsi que tout ce qui s'est construit autour de l'éducation. Cela a été son *leitmotiv* premier.

Il s'est également investi dans l'aménagement, puisqu'il a été président de l'OPAC 62 à l'époque.

**M. DARRAS.**- L'Office public d'HLM.

**M. LE MAIRE.**- Exactement. Et il avait une véritable vision d'aménageur, notamment dans le quartier des Marichelles. D'ailleurs, cela me fait toujours un peu sourire car il a été très précurseur en matière d'aménagement urbain : il ne s'agissait pas de grands ensembles, mais plutôt d'immeubles de dimension modeste, avec une large place accordée aux espaces piétonniers et aux espaces verts. Cela, je pense, ne doit pas déplaire à Madame CHIARELLO.

Ensuite, il y a eu Jean-Pierre KUCHEIDA, qui a également été un homme très engagé. Il s'est battu comme un beau diable pour faire en sorte que Liévin - qui n'était pas, à l'origine, une ville de centralité - le devienne

progressivement, notamment en lien avec sa voisine lensoise.

Jean-Pierre a d'abord œuvré dans les quartiers miniers, avec une politique volontariste en matière de maîtrise foncière - car sans maîtrise foncière, il n'y a pas d'aménagement possible.

À la suite d'Henri DARRAS, on lui doit aussi quelque chose de fondamental : la création du Stade couvert régional de Liévin, qui fait encore aujourd'hui la renommée de notre ville, tout comme son centre nautique. Il a été le premier à penser qu'un centre nautique, ce n'étaient pas uniquement des lignes d'eau, mais bien plus encore.

Bref, Liévin s'inscrit dans une longue lignée d'hommes engagés, passionnés par leur ville, qui se sont battus sans relâche pour améliorer le quotidien de leur population. Et vous l'avez rappelé à juste raison : malgré une richesse moyenne inférieure à celle d'autres communes, les chiffres que vous avez cités démontrent que la gestion budgétaire et financière de Liévin est exemplaire.

J'espère d'ailleurs que nous aurons l'occasion de le constater de manière formelle à travers le prochain rapport de la Chambre régionale des comptes, qui devrait, si le calendrier est respecté, être présenté lors de notre dernière séance avant les vacances d'été, début juillet.

Il n'y a aucun secret derrière tout cela. On m'a récemment posé la question : « Comment gère-t-on un budget ? » J'ai répondu : « On gère un budget comme on gère son propre budget. » Et j'ai même précisé : « On le gère avec encore plus de rigueur, d'attention et de vigilance que son propre budget. » Pourquoi ? Parce que quand il s'agit de son budget personnel, on gère son propre argent. Mais ici, on gère l'argent des autres.

Le secret, comme vous l'avez souligné, Monsieur DARRAS, c'est avant tout un personnel extraordinaire.

Nous enregistrons en effet entre 10 et 12 % de charges de personnel en moins par rapport à d'autres communes comparables. Cela ne vient pas d'un manque de moyens, mais bien du fait que notre personnel est volontaire, engagé, et lui aussi passionné par sa mission de service public. Beaucoup d'entre eux sont aussi attachés à leur ville, et cela se traduit dans leur manière de travailler : avec une très grande efficacité. Cette implication permet justement de ne pas augmenter les effectifs, car ceux en place accomplissent leur mission avec passion et dynamisme.

Vous l'avez également mentionné : la recherche d'économies, chez nous, est permanente.

Chaque chef de service, chaque directeur de service, sait qu'il ne suffit pas de reconduire systématiquement les mêmes dotations d'une année sur l'autre.

Chaque année, il doit réfléchir à nouveau à ce qu'il va solliciter auprès du directeur général des Services et du directeur Financier.

Chaque année, un travail intellectuel est mené pour analyser ce qui a été réellement nécessaire, ce qui ne l'a pas été, ou ce qui a été nécessaire et qui a manqué. Il y a donc un travail permanent, nous permettant d'avoir une très bonne gestion et des charges courantes qui, d'ailleurs, n'augmentent pas depuis plusieurs années, bien au contraire.

Et cette année encore, les services ont fait preuve d'une gestion dynamique et volontaire, ce qui nous a permis d'afficher, sur le compte administratif 2024, des résultats tout à fait exceptionnels.

Puis, je pense surtout que nous avons tous ici, avec les services, cette envie commune : bien vivre à Liévin. Et bien vivre à Liévin, ce sont les grands chantiers que nous voyons, qui sont nombreux en ce moment.

Je pense par exemple à la restructuration du quartier Jaurès. Mon grand-père y habitait. Ce qui est en train de s'y passer, dans le prolongement de l'arrivée du Pôle de conservation du Louvre, est extraordinaire. Cette implantation est, d'une certaine manière, aussi miraculeuse que celle du Louvre-Lens.

Il y a eu ensuite cette coulée verte, et tout ce quartier en pleine mutation. C'est remarquable. Je suis convaincu que si mon grand-père revenait aujourd'hui, il se demanderait ce qu'il s'est passé dans cette ville

... et il serait heureux et fier de voir de telles transformations, notamment cette école du XXI<sup>e</sup> siècle en cours de construction, pour le bonheur de nos enfants et des équipes éducatives.

Je pense aussi au patrimoine.

Chaque jour, j'ai la chance de me rendre aux Grands Bureaux. On ne peut qu'être fier d'avoir un centre administratif d'une telle beauté, véritable témoignage de notre histoire, de notre passé.

Il y a aussi le chevalement. On ne le voit pas encore complètement, mais son toit a déjà retrouvé sa place, lui qui avait disparu depuis tant d'années. Là encore, ce sera une fierté collective, un symbole fort de la renaissance de Liévin.

Et puis l'église... j'y passe tous les jours. Elle est magnifique. On ne soupçonnait même pas à quel point. Je n'ai pas encore vu l'intérieur - uniquement une forêt d'échafaudages -, je n'ai vu que l'extérieur, mais je suis persuadé que là aussi on va faire « wahoo ».

Je pourrais aussi parler du centre aquatique, ce sera dans quelque temps, dont nous voyons déjà les murs s'élever. Les fonds de bassins sont visibles. Là aussi, cet équipement dépassera largement les frontières communales et intercommunales. Il rayonnera sur toute la région des Hauts-de-France, je pense, et tout comme le Stade couvert régional de Liévin, participera à la réputation de notre ville.

Puis, le secret, mes chers amis, se joue au quotidien dans chaque commission, chaque bureau, chaque conseil municipal, chaque visite de terrain : c'est l'unité que nous avons tous ensemble.

Ici, à Liévin, nous avons pour habitude de travailler main dans la main.

Il n'y a ni conflit interne, ni dispute intestinale. Ce qui nous rassemble, ici, dans ce Conseil municipal, c'est la volonté farouche de travailler pour les Liéviennes et les Liéviens.

Et cela, c'est fondamental. On dit souvent que lorsque l'on passe son temps à se battre entre soi, c'est de l'énergie qu'on ne peut pas consacrer aux autres.

Ici, j'ai la chance - que ce soit dans les équipes politiques ou techniques - de ne pas vivre cela.

Alors, oui, il peut arriver qu'il y ait parfois des désaccords.

Un jour, Monsieur David GALET et Madame Anne-Sophie LEFEBVRE n'étaient pas tout à fait d'accord.

J'ai bien senti qu'il y avait de la friture sur la ligne, et ils ont vu que je n'étais pas ravi. Et puis un soir, je reçois une photo d'eux... en train de s'embrasser - sur la joue, je précise.

Cette anecdote, que je vous raconte avec humour, est très révélatrice : même quand il y a de petites dissonances ici et c'est normal, la volonté de retravailler ensemble l'emporte toujours, et on passe à autre chose, on se remet à avancer collectivement.

Le secret est essentiellement là : mettre l'énergie de chacune et chacun au service des Liéviennes et des Liéviens, sans querelles, sans petites chamailleries, sans pinailler sur des détails.

Et je vous le dis : c'est ça, le secret liévien, et il faut le préserver précieusement.

Monsieur DARRAS, mon cher Jérôme, vous ne l'avez peut-être pas trouvé dans les chiffres, mais vous le connaissez bien, ce secret, car vous en faites partie.

Vous êtes un élément moteur de cette équipe, vous qui êtes aujourd'hui sénateur, et qui savez qu'à l'échelle du pays, cela ne se passe pas toujours ainsi. Alors, que l'exemple liévien inspire celles et ceux qui nous dirigent. Et peut-être que le pays s'en portera mieux, comme Liévin se porte très bien aujourd'hui.

En tout cas, merci, mes chers collègues, merci Monsieur DARRAS, merci Madame SADOUNE, de vos propos réconfortants, qui me vont droit au cœur et m'encouragent à aller toujours plus loin au service des Liéviennes et Liéviens.

*(Applaudissements dans la salle)*

Je vous invite à procéder au vote de ce budget principal 2025.

Y a-t-il des voix contre ? *(Aucune)*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 », soit une abstention)*

*(La délibération 5 est adoptée, moins une abstention.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

La prochaine délibération est rapportée par Monsieur DARRAS : les autorisations de programme.

## **6. Mise à jour des autorisations de programme au titre de l'exercice 2025 - Budget principal**

**M. DARRAS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, les autorisations de programme sont un outil de gestion et de transparence, qui permet d'évaluer à la fois le montant total d'un programme, d'un projet, mais aussi les crédits de paiement nécessaires année après année.

Bien entendu, les projets et les chantiers ne se déroulent jamais tout à fait au rythme prévu, et donc, chaque année, il faut recalculer les autorisations de programme et ventiler les crédits de paiement en conséquence.

Vous en avez le détail en annexe du projet de délibération et donc vous pouvez mesurer les nouvelles ventilations et répartitions qui vous sont proposées.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur DARRAS.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

Y a-t-il des voix contre ? *(Aucune)*

Y a-t-il des abstentions ? *(Le groupe « Liévin verte 2020 », soit une abstention)*

*(La délibération 6 est adoptée, moins une abstention.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Monsieur DERNONCOURT, le vote des taux de fiscalité directe locale 2025.

## **7. Vote des taux de fiscalité directe locale 2025**

**M. DERNONCOURT.**- Monsieur le Maire, il nous appartient aujourd'hui de voter les taux d'imposition pour l'année 2025 : il est proposé de voter les mêmes taux que précédemment.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Je précise que depuis que nous sommes élus, mes chers collègues, nous n'avons jamais procédé à une quelconque augmentation des taux. Il y a même eu deux réductions, ce n'était pas avec ce Conseil municipal-ci, mais avec le précédent, en 2017 et 2018, si j'ai bon souvenir. Mais, depuis, nous n'avons jamais augmenté les taux, et j'entends bien ne jamais le faire.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 7 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Madame CHIARELLO.

### **8. Vote du budget primitif 2025 budget annexe production énergie**

**Mme CHIARELLO.**- Monsieur le Maire, je tenais à vous dire que si l'on se sent si bien à Liévin, c'est aussi grâce au fleurissement actuel. Au printemps, notre ville est particulièrement magnifique, et je voulais adresser toutes mes félicitations au service des Espaces verts qui réalise un travail remarquable.

**M. LE MAIRE.**- C'est vrai, cela relève du service dirigé par Madame Sarah BACHELET... et non de Monsieur Jean-Philippe DEPREZ.

**Mme CHIARELLO.**- Non, Monsieur Jean-Philippe DEPREZ, lui, met du plastique ! *(Sourires)*

**M. LE MAIRE.**- Heureusement que Madame Sarah BACHELET le cadre, sinon on aurait droit uniquement à de l'enrobé et du plastique !

**Mme CHIARELLO.**- Les résultats définitifs 2024 ayant été approuvés par le vote du compte administratif, ils sont donc intégrés au budget primitif 2025 et contribuent à son équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 129 987,40 €.

Ce budget ne dispose pas de section d'investissement.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Madame CHIARELLO, je vous signale, car on m'a fait passer une petite note, que la déclaration préalable de travaux pour la solarisation de la Halle Marcel Bernard est en cours d'instruction. Certains diront : « On met quelques panneaux ici ou là. » Mais ce ne sont pas quelques panneaux. Ce sont 2 123 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques, pour une puissance totale de 499 kilowatts-crête. Personne ne sait ce qu'est un kilowatt-crête, ni vous franchement, ni moi.

**Mme CHIARELLO.**- Mais cela fait beaucoup.

**M. LE MAIRE.**- On me l'a calculé : cela représente 699 000 kilowattheures par an. C'est donc une puissance assez considérable, et je pense que cette solarisation de la Halle Marcel Bernard sera sans doute l'un des équipements publics les plus équipés en panneaux photovoltaïques de tout le secteur. Mais vous allez peut-être m'en dire davantage ?

**Mme CHIARELLO.**- C'est un début.

Madame Carole DIART a beaucoup étudié, puis nous avons l'aide du C2E de Mine de Soleil, et cela ne devrait être qu'un début.

**M. LE MAIRE.**- Ce n'est qu'un début, mais c'est déjà un très beau début.

D'ailleurs, la toiture de l'église sera également équipée de panneaux photovoltaïques.

Et j'en profite, puisque *La Voix du Nord* est présente, pour partager une idée.

Vous savez que la toiture du Stade couvert régional doit être refaite. Il y a actuellement un litige avec les entreprises, mais le président, avec raison, dit qu'il étant temps d'engager des travaux, notamment en raison de fuites d'eau qui peuvent, à terme, dégrader l'équipement. Ainsi, à juste titre, le président a fait voter son conseil syndical en faveur de la réfection de cette toiture.

Je l'encourage donc à aller plus loin. C'est l'occasion idéale, compte tenu de la surface disponible, de se dire : « Je refais la toiture, mais je la solarise aussi. » Cela pourrait devenir une très belle vitrine pour les trois collectivités membres du Syndicat mixte : la Région, le Département et la Communauté d'agglomération.

Je profite ainsi de l'occasion pour dire que ce serait une belle initiative que d'équiper aussi la toiture du Stade couvert régional de Liévin en panneaux photovoltaïques.

Revenons au sujet : cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 8 est adoptée à l'unanimité.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Monsieur Jean-Luc DEPREGZ : impression et façonnage de supports de communication.

#### **IV. MARCHÉS PUBLICS**

##### **9. 2021A020 - Marché d'impression et façonnage de supports de communication de la Ville de Liévin - Lot 1 - Avenant n°01**

**M. DEPREGZ.**- Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit d'un avenant au premier lot du marché d'impression et de façonnage de supports de communication de la Ville de Liévin. Pourquoi ? Car le nombre d'exemplaires du magazine municipal a été modifié, ce qui implique la création d'un nouveau prix au bordereau de prix pour l'impression et le façonnage des supports de communication avec l'imprimerie l'Artésienne.

Je rappelle que deux éléments restent inchangés dans ce marché :

- Il prendra toujours fin le 31 décembre 2025.
- Le montant *maximum* de la commande reste fixé à 100 000 € pour l'année 2025.

Cet avenant ne modifie donc pas l'économie générale du marché et ne dénature pas l'objet de ce marché.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Le magazine *Le Liévinois*, que tout le monde connaît ici.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 9 est adoptée à l'unanimité.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie

Madame BÉNÉZIT : les boissons, mais, je précise, non alcoolisées, sinon, je ne vous aurais pas confié la délibération. (*Sourires*)

**Mme BENEZIT.**- Vous avez raison. Mais c'est la bonne période pour me la confier.

##### **10. Marché n°24A014 - Fourniture de boissons dans le cadre des manifestations et événements Liévinois Lot 1 : Boissons non alcoolisées**

**Mme BÉNÉZIT.**- Il s'agit ici d'une modification des prix unitaires concernant cinq articles du BPU, à la suite d'une erreur de la société Auchan, qui a indiqué un prix au pack au lieu d'un prix à l'unité dans le lot n °1

« Boissons non alcoolisées ».

**M. LE MAIRE.**- Ils nous avaient donc donné un prix au pack, ce qui revenait assez cher. Heureusement qu'on s'en est aperçu, sinon on n'aurait pas eu grand-chose à boire lors des manifestations !

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 10 est adoptée à l'unanimité.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie

### **11. Marché public de fournitures de matériels électriques**

**M. FRUCHART.**- Il s'agit d'un marché public pour la fourniture de matériels électriques d'un montant *minimum* de 25 000 € et *maximum* 300 000 € HT par période, avec les entreprises DIS ELEC et SAS ODELEC S-X NOLLET qui ont été retenues.

Cela donnera lieu à des bons de commande avec un bordereau de prix.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 11 est adoptée à l'unanimité.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie

Monsieur TISON : acquisitions et cessions immobilières.

## **V. AMÉNAGEMENT - URBANISME - FONCIER**

### **12. Bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2024**

**M. TISON.**- Il s'agit, conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, de présenter le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune de Liévin durant l'année 2024, en distinguant les transactions menées par la Collectivité et celles réalisées par Territoires 62, la Société publique locale de l'Artois et l'Établissement public foncier Hauts-de-France.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Monsieur TISON, avons-nous plus acheté que vendu ? Qu'en pensez-vous ?

Vous n'osez pas vous prononcer.

En matière de cessions, nous avons beaucoup vendu, puisque nous avons procédé à un inventaire complet. Rappelez-vous, nous avons même organisé une vente à la chandelle à un moment donné. Il ne reste donc plus grand-chose aujourd'hui. Nous avons une gestion du patrimoine extrêmement dynamique, donc la liste se réduit.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 12 est adoptée à l'unanimité.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Monsieur MIKOLAJCZYK : les énergies renouvelables - les aides aux particuliers.

## **VI. ÉNERGIE**

### **13. Énergies renouvelables - Aides aux particuliers : Dossiers M. LORTHIOS, M. et Mme DESLIERS**

**M. MIKOLAJCZYK.**- Bonsoir.

Il s'agit d'une délibération classique d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques selon les conditions fixées par les délibérations du 6 avril 2007 et du 30 mars 2012.

Deux demandes d'aides financières au plafond de 1 500 €, soit un montant total de 3 000 €, ont été déposées : la première, par Monsieur LORTHIOS, pour sa maison située 1, allée des Cévennes ; la deuxième, par Monsieur et Madame DESLIERS, pour leur maison située 7, rue Charles Delezenne.

Les deux dossiers sont complets et remplissent les conditions nécessaires au versement de la prime.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Cette prime étant bien identifiée, nous recevons régulièrement des dossiers.

**Mme CHIARELLO.**- De plus en plus.

**M. LE MAIRE.**- À l'inverse de la deuxième aide, que Mme Chantal PRUVOST va évoquer, sur la récupération de l'eau de pluie. Nous recevons moins de dossiers sur ce dispositif.

**Mme PRUVOST.**- Ma fille habite rue Pasteur et elle a fait construire récemment, et dans l'installation, la récupération est prévue. Mais c'est vrai que les gens n'y pensent pas forcément.

**M. LE MAIRE.**- Vous aurez tout de même un dossier à présenter.

**Mme PRUVOST.**- Oui, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 13 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Madame PRUVOST, nous vous écoutons.

### **14. Récupération de l'eau de pluie - Aides aux particuliers : Dossier M. et Mme DESLIERS**

**Mme PRUVOST.**- Nous poursuivons avec Monsieur et Madame DESLIERS, qui, après l'installation de panneaux photovoltaïques, ont fait installer un système de récupération des eaux pluviales. Il nous faut donc délibérer pour leur attribuer une aide financière selon les conditions fixées par la délibération du 12/12/2008 (50 €/m<sup>3</sup> de cuve installée, plafonné à 10 m<sup>3</sup>).

La demande d'aide financière est d'un montant de 250 €.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Effectivement, c'est un peu moins attractif et on y pense peut-être un peu moins.

**Mme CHIARELLO.**- L'installation est aussi plus chère.

**M. LE MAIRE.**- Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 14 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Et toujours notre délibération, nous y avons droit à chaque fois, sur l'écomobilité... Tout comme j'ai droit, Madame CHIARELLO, à chaque conseil de quartier, aux partisans pour ou contre la trottinette électrique. C'est systématique.

**Mme CHIARELLO.**- En effet, Monsieur le Maire, mais au moins pendant ce temps-là, on ne parle plus des feuilles mortes sur les terrasses, ni des déjections canines.

*(Rires dans la salle)*

**M. LE MAIRE.**- Oui, enfin... Parfois, j'ai droit aux deux ! *(Sourires)*

Nous vous écoutons, Madame CHIARELLO.

## **15. Écomobilité - Aide aux particuliers**

**Mme CHIARELLO.**- Effectivement, il s'agit d'une délibération classique d'attribution d'aides financières pour l'acquisitions de vélos à assistance électrique (aide de 250 €) et de trottinettes électriques (aide de 100 €) selon les conditions fixées par la délibération du 12 janvier 2021.

Ce sont 6 nouvelles demandes (2 pour les vélos à assistance électrique et 4 pour les trottinettes électriques), pour un montant total de 900 €.

**M. LE MAIRE.**- Nous avons un peu moins de demandes aujourd'hui, mais il faut dire que nous en avons reçu tellement auparavant qu'une bonne partie de la population est désormais équipée en vélos électriques et en trottinettes.

**Mme CHIARELLO.**- Puis, c'était l'hiver.

**M. LE MAIRE.**- Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 15 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Madame GERMA nous présente la prochaine délibération en l'absence de Martine VANCAILLE.

## **VII. CULTURE**

### **16. Partenariat Ville de Liévin / Département du Pas-de-Calais - Accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque départementale**

**Mme GERMA.**- Il s'agit de conclure une convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès des bibliothèques de proximité aux services de la Médiathèque départementale qui va s'engager

à :

- Apporter des conseils en ingénierie ;
- Assurer la formation initiale et continue tant aux salariés qu'aux bénévoles ;
- Échanger des documents ;
- Offrir un service de réservation mensuelle ;
- Offrir des outils d'animation pour valoriser nos collections ;
- Accorder des aides à l'investissement et au fonctionnement dans le cadre du plan Lecture.

De notre côté, nous remplissons déjà toutes les conditions :

- Nous nous engageons à faire fonctionner nos bibliothèques de proximité en permettant le libre accès ;
- Nous ne réclamons pas de paiement à l'accès des prêts ;
- Nous respectons bien sûr la législation en vigueur en matière du droit d'auteur.

Autrement dit, nous étions déjà au top du top !

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait, avec deux belles bibliothèques qui fonctionnent très bien. Et nous avons tout intérêt à valoriser cela, car aujourd'hui, la place du livre se réduit considérablement. On lit de moins en moins, et il suffit de prendre les transports publics pour s'en apercevoir. Autrefois, on voyait beaucoup de gens avec des livres de poche.

Madame GERMA, oui, elle lit encore, mais elle ne fait pas partie de cette nouvelle génération. Aujourd'hui, les jeunes ont plutôt un téléphone ou une tablette en main qu'un livre de poche. Bon, il y a aussi les liseuses, c'est pas mal. Personnellement, je les aime un peu moins, mais comme je fais partie de la même génération que Madame GERMA, je ne vais pas dire le contraire. Puis, il faut reconnaître que les liseuses se sont beaucoup améliorées : elles sont beaucoup plus confortables qu'elles ne l'étaient auparavant. Et c'est vrai qu'une valise pleine de livres, c'est lourd, alors qu'une liseuse, cela ne pèse pas grand-chose.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 16 est adoptée à l'unanimité.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Madame PLANARD, vous allez nous présenter la grille tarifaire du Centre culturel et social. D'ailleurs, j'ai croisé votre maman hier, Madame PLANARD - puisque l'on parlait du Louvre. C'était dimanche. Une journée extraordinaire : le musée était ouvert, tout était accessible, à la fois la Galerie du Temps et l'exposition temporaire. Il y avait un monde fou, ça bougeait dans tous les sens. J'y ai aussi croisé Madame CHIARELLO. C'était un vrai foisonnement de vie, avec des intervenants culturels partout. Bref, c'est exactement le musée que, je pense, souhaitait Daniel PERCHERON, qui a tant œuvré pour son implantation à Lens : un musée populaire, accessible, vivant. La culture dans tous ses états, c'était vraiment fabuleux.

**Mme GERMA.**- Avez-vous remarqué, Monsieur le Maire, que le nom « Femmes en Avant » est gravé à l'entrée du Louvre ?

**M. LE MAIRE.**- Non, car voyez-vous, l'avant-veille, j'avais déjà assisté à votre Assemblée générale. J'avais tellement entendu parler de « Femmes en Avant » que j'ai préféré éviter de regarder, sinon j'aurais risqué l'indigestion ! (*Sourires*)

**Mme GERMA.**- Mais tout de même, notre nom est inscrit à l'entrée du Louvre.

**M. LE MAIRE.**- C'est formidable. Je le sais, votre travail a été célébré.

### **17. Modifications de la grille tarifaire du Centre culturel Arc-en-Ciel**

**Mme PLANARD.**- Après une saison de fonctionnement, il est nécessaire de mettre à jour la grille des tarifs d'entrée afin de diversifier les choix d'abonnement du public et de mettre en œuvre des projets avec les établissements scolaires secondaires et universitaires.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 17 est adoptée à l'unanimité.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

La parole est à Monsieur JACKOWSKI.

## **VIII. SPORTS**

### **18. Partenariat Ville de Liévin / Arena Stade couvert - Mise à disposition des équipements sportifs**

**M. JACKOWSKI.**- Il s'agit d'un échange de bons procédés entre l'Arena Stade couvert et la Ville de Liévin, un partenariat générateur d'économies pour les deux parties concernées, en vertu duquel l'occupation d'installations sportives de la Ville par l'Arena Stade couvert pourrait se faire à titre gratuit, en contrepartie de la mise à disposition gracieuse, deux fois par an, de l'Arena Stade couvert pour les besoins de la Ville.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. En effet, un rapport a été établi sur le Stade, et il est nécessaire désormais de tout encadrer administrativement. Ce qui se faisait simplement il y a 10, 15 ou 20 ans, aujourd'hui doit faire l'objet de conventions claires de mise à disposition signées. Le Président met en place ces conventions avec l'ensemble des partenaires.

Je précise d'ailleurs que la directrice du Stade couvert devrait bientôt être nommée. J'ai participé au jury de recrutement récemment. Il était temps ! Ce devrait être une femme, mais je ne m'avance pas plus, le choix n'est pas encore officiel. Cela pourrait être une femme... ou un homme !

(*Rires dans la salle*)

Sinon, je sais que ce serait écrit dans la presse dès demain...

Et donc, en contrepartie, que fournit la Ville de Liévin ? Vous le savez, lors des événements, la Ville apporte souvent un soutien, notamment par la présence de la police municipale. Il y a aussi, parfois, l'accès à certains équipements comme le parc de Rollencourt, ou d'autres installations sportives utilisées pour les entraînements des équipes du Stade. Tout cela a été identifié, quantifié, et cela équivaut donc à deux mises à disposition gratuites du Stade couvert par an pour la Ville de Liévin.

Si un jour vous avez envie de vous produire au Stade couvert régional de Liévin avec un beau projet, sachez que nous avons droit à deux mises à disposition gratuites. Il y en a déjà une de prise - celle des vœux - donc il n'en reste qu'une. Si on ne l'utilise pas, c'est simplement qu'il n'y aura pas eu de deuxième beau projet.

Madame SADOUNE ne prend pas part au vote puisqu'elle fait partie de ce Conseil syndical.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 18 est adoptée à l'unanimité des votants, Madame SADOUNE ne prenant pas part au vote.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Monsieur TEILLIEZ rapporte la prochaine délibération.

## **IX. JEUNESSE**

### **19. Convention entre la Ville de Liévin et l'association Vacances ouvertes « 10 000 départs en vacances »**

**M. TEILLIEZ.**- Il est proposé de reconduire le dispositif « 10 000 départs en vacances » mis en place par la CALL, le Département du Pas-de-Calais, la Région Hauts-de-France, la CAF du Pas-de-Calais et l'État, qui propose d'accompagner des personnes, qui en sont éloignées, dans la construction de projets vacances.

**M. LE MAIRE.**- Tout à fait, un projet bien sûr soutenu, validé et encouragé par Marc TEILLIEZ, mais porté à l'origine par Jean-Marc TELLIER. Il fallait le dire, Monsieur TEILLIEZ, même si vous portez presque le même nom. D'ailleurs, ne vous confond-on jamais avec lui ?

**M. TEILLIEZ.**- Si. On a même dû publier un *erratum* dans la presse pour préciser que j'étais bien conseiller municipal à Liévin et non le maire d'Avion. C'était titré : « Un TELLIER peut en cacher un autre ! »

(*Rires dans la salle*)

**M. LE MAIRE.**- C'est donc une belle opération initialement portée par Jean-Marc TELLIER.

Et cette année, la Ville de Liévin va y prendre toute sa part. L'an dernier, on a eu un peu de mal, mais cette année, vous connaissez l'objectif.

**M. TEILLIEZ.**- Pour l'instant, on dispose de 800 places.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Monsieur Marc TEILLIEZ va négocier avec Monsieur Jean-Marc TELLIER pour essayer d'obtenir 200 places supplémentaires. Comme Jean-Marc TELLIER nous a mis au défi, on va le relever et même aller au-delà.

**M. TEILLIEZ.**- C'est sûr, on va négocier.

**M. LE MAIRE.**- On aime bien les défis comme ça.

**M. TEILLIEZ.**- Moi aussi.

**M. LE MAIRE.**- Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

(*La délibération 19 est adoptée à l'unanimité.*)

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Madame SADOUNE : le programme d'actions 2025 de la Politique de la Ville.

## **X. COHÉSION SOCIALE**

## 20. Politique de la Ville - Programme d'actions - Année 2025

**Mme SADOUNE.**- Ce sera très rapide puisque nous avons déjà présenté le préprogramme d'actions avant les fêtes de fin d'année. Comme chaque année, il convient maintenant de valider un programme d'actions qui, cette année, s'élève à 267 727 €, pour un montant total de 871 325 €, réparti sur 31 projets, toujours au bénéfice des structures municipales ou associatives intervenant dans les quartiers prioritaires, dans le cadre du nouveau Contrat de ville « Quartiers 2030 ».

L'occasion m'est donnée, une nouvelle fois, de remercier l'ensemble des partenaires financiers ainsi que tous les acteurs mobilisés sur les territoires Politique de la Ville.

**M. LE MAIRE.**- Il n'y a pas de baisse.

**Mme SADOUNE.**- Non, et je pense qu'il n'y en aura pas cette année. Il faut le souligner, car à l'issue du Comité des financeurs, nous étions encore dans une certaine incertitude. On a la chance d'avoir un Sous-préfet à la Politique de la Ville et un délégué du Préfet qui sont, cette année, à nos côtés plus que d'habitude.

**M. LE MAIRE.**- On est quand même parfois dans une ambiance où l'on fait toujours peur. Le climat d'aujourd'hui est très anxiogène. Et quand on constate que les choses avancent bien, il faut aussi le dire. Je considère qu'être constamment dans un climat difficile, ce n'est pas forcément favorable.

**Mme SADOUNE.**- Non, et très clairement, même s'ils ont été prudents, ils ont néanmoins exprimé une volonté ferme de continuer à accompagner notre territoire.

**M. LE MAIRE.**- Bien sûr, puis parce que je pense qu'ils constatent aussi que les choses sont très claires.

**Mme SADOUNE.**- J'allais y venir. Cela me permet justement de remercier les équipes qui animent tout le volet Politique de la Ville, que ce soit sur le fonctionnement, sur la Cité éducative ou encore sur le Programme de réussite éducative. C'est grâce au travail réalisé par nos collègues que nous pouvons faire vivre notre belle Politique de la Ville.

**M. LE MAIRE.**- Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 20 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Monsieur FLAMENT, je vous laisse poursuivre.

## XI. PERSONNEL

### 21. Rémunération des magistrats appelés à présider le conseil de discipline

**M. FLAMENT.**- Avec la désaffiliation du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, la Commune dispose désormais de son propre conseil de discipline qui, en application de la réglementation, doit être présidé par un magistrat de l'ordre administratif nommé par le président du tribunal administratif.

Il est demandé à l'Assemblée de fixer la rémunération des magistrats amenés à présider les séances du conseil de discipline selon les taux définis par arrêté ministériel.

**M. LE MAIRE.**- C'est la conséquence directe du fait que nous avons quitté le centre de gestion, il faut donc nous organiser. Cette délibération nous permettra d'avoir l'autorité compétente, sans parti pris, avec un magistrat présidant ce conseil de discipline.

Je veux saluer le travail qui a été mené avec les organisations syndicales, notamment dans le cadre des promotions qui seront désormais possibles pour le personnel communal. Une nouvelle grille a été élaborée en concertation avec les formations syndicales. Elle pourra être mise en œuvre et viendra renforcer l'engagement de l'agent au sein de la Collectivité ainsi que la reconnaissance de ses résultats.

Tout cela a été salué par les formations syndicales, car ce travail a été fait ensemble. Nous ne l'avons pas construit chacun de notre côté, mais bien avec les organisations syndicales.

Puisque l'on parle de discipline - même si cela n'a rien à voir -, j'aimerais profiter de l'occasion pour évoquer un sujet qui revient souvent dans les conseils de quartier. Je souhaite vous donner un chiffre, car j'ai toujours dit qu'on ne communiquait pas assez à ce sujet, et comme *La Voix du Nord* est présente, cela lui donnera peut-être l'occasion de relayer l'information : il s'agit de la vidéoprotection.

Vous savez que nous avons validé ici la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la quasi-totalité de la commune. Le déploiement des caméras est terminé, ou quasiment terminé, Monsieur DEPRES, n'est-ce pas ?

**M. DEPRES.**- Oui, presque.

**M. LE MAIRE.**- Je souhaite simplement vous dire ceci, car cela pourrait dissuader celles et ceux qui auraient quelques tentations : rien que sur le premier trimestre 2025, 33 demandes de réquisition d'images ont été formulées. J'insiste : nous ne visionnons pas les images nous-mêmes, nous n'en avons pas le droit, cela nécessite une réquisition officielle.

Sur ces 33 réquisitions, 26 ont permis une exploitation effective des images et ont abouti à une peine ou à une verbalisation, soit un taux de réussite de 79 %. Cela démontre l'efficacité des caméras de vidéoprotection, qui sont un outil très efficace pour les enquêtes et la résolution des actes délictueux pouvant être commis ici ou là.

C'est important de le dire, car on n'en parle pas souvent. Je crois qu'il est utile de rappeler que la ville de Liévin est vidéoprotégée, et que grâce à cet outil, la sécurité de nos biens comme de nos personnes est renforcée.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? (*Aucune*)

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 21 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

En l'absence de Monsieur BECQUET, Monsieur FLAMENT rapporte la prochaine délibération.

## **22. Reversement de l'aide financière perçue au titre du Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)**

**M. FLAMENT.**- Le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) peut participer aux frais d'acquisition d'équipements spécifiques visant à compenser le handicap d'agent de la Collectivité (prothèses auditives, etc.). Toutefois, seule la Collectivité peut constituer un dossier auprès du FIPHFP, percevoir l'aide et la reverser à l'agent lorsque celui-ci avance les frais.

La présente délibération vise à sécuriser ces opérations en trésorerie en autorisant la Ville à percevoir lesdites aides, et, le cas échéant, à les reverser aux agents concernés.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur FLAMENT. J'excuse Monsieur BECQUET, qui participe actuellement à une réunion importante. Je ne peux pas vous en dire davantage pour le moment, sinon qu'elle concerne

l'amélioration des équipements médicaux dans notre ville. C'est une réunion essentielle, qui pourrait, si elle aboutit, permettre de donner une nouvelle vocation à l'ancienne crèche Simone de Beauvoir. Un sujet crucial, donc, puisqu'il touche à la question du personnel médical, du nombre de médecins, et plus largement des professionnels de santé, dans un contexte où l'on connaît bien le déficit existant. J'espère sincèrement que ce projet permettra de compléter ce qui existe aujourd'hui à Liévin - ce serait une excellente nouvelle.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 22 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Madame NESPOLA : la prime semestrielle d'assiduité.

### **23. Prime semestrielle d'assiduité allouée au personnel communal**

**Mme NESPOLA.**- Monsieur le Maire, chers collègues, un complément de rémunération - versé par moitié en mai, le solde en novembre - est modulé en fonction d'un barème annexé à la présente délibération.

Il pourrait être plafonné à 1 935 € net pour l'année 2025 hors cotisations Régime de retraite additionnelle de la fonction publique.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. C'est une belle prime.

**Mme NESPOLA.**- Oui, c'est une très belle prime.

**M. LE MAIRE.**- Ce qui est particulièrement appréciable avec cette prime, c'est qu'elle est d'un montant unique, ce qui la rend d'autant plus avantageuse pour les agents de catégorie C : pour eux, cela représente une prime conséquente.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 23 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

## **XII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **24. Délégation de compétence en matière de petite enfance entre la Ville de Liévin et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Liévin**

**Mme GERMA.**- La Commune peut confier l'exercice de certaines missions d'action sociale au CCAS, dont celles relatives à la petite enfance.

Aussi, la Ville sollicite le CCAS pour qu'il exerce les missions relatives à la petite enfance dans le cadre d'une délégation de compétence.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. Bon travail au CCAS !

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 24 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Madame MARTIN présente la prochaine délibération.

## **25. Locations de salles – Demandes de remboursements**

**Mme MARTIN.**- Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

À la suite des plaintes de Madame Isabelle LALOUX concernant les désagréments rencontrés lors de sa location de la salle Lemaire à l'occasion de l'organisation des mondiaux du cyclo-cross, il a été demandé à Monsieur le Maire le remboursement de la moitié du tarif réglé par la locataire.

Madame Isabelle MACHIN est venue dans le service des locations de salles municipales pour exposer les désagréments rencontrés lors de sa location de la salle Lemaire. Des coupures d'électricité et de chauffage ont eu lieu et ont gâché quelque peu l'évènement familial organisé. Les invités sont restés couverts de leur manteau et Madame Isabelle MACHIN a dû réchauffer ses plats à son domicile.

Madame Sandra PODJACKI a rédigé un courrier sollicitant Monsieur le Maire pour un remboursement de l'acompte versé pour la salle Régnier suite à sa séparation, cette dernière ayant engendré l'annulation de l'évènement familial.

**M. LE MAIRE.**- Pour le cyclo-cross, je suis désolé, on y est un peu pour quelque chose.

Pour l'autre situation, je n'y suis pour rien.

*(Rires dans la salle)*

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 25 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

Madame DELARUYELLE, cette fois-ci pour des demandes de gratuité.

## **26. Location de salles - Demandes de gratuité**

**Mme DELARUYELLE.**- Cette délibération récapitule les demandes déposées par les associations et établissements liévinois sollicitant la gratuité pour la mise à disposition du chalet Brand afin d'y organiser des manifestations.

**M. LE MAIRE.**- C'est régulier, en même temps, ce sont des associations qui souvent rendent service ou participent à l'animation de cette commune.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 26 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie.

En principe, c'est mon 1<sup>er</sup> adjoint qui aurait dû présenter la prochaine délibération. Je vous informe d'ailleurs qu'il va mieux et qu'il devrait être de retour vendredi. Il m'a assuré qu'il viendrait me saluer - je l'espère. Eric MICHALAK se porte donc beaucoup mieux, et il a effectivement prévu de revenir vendredi aux Grands Bureaux pour nous saluer et reprendre son activité. Monsieur TALAGA sera alors un peu moins seul.

**M. TALAGA.**- Je vais le voir quasiment tous les jours.

**M. LE MAIRE.**- Je vous en remercie, c'est très gentil.

C'est donc Madame SADOUNE qui va nous présenter la dernière délibération.

### **XIII. SUBVENTIONS**

#### **27. Subventions aux associations - Année 2025**

**Mme SADOUNE.**- Je serai aussi synthétique que l'aurait été Monsieur MICHALAK : nous vous soumettons les propositions de subventions aux associations pour l'année 2025, telles que définies dans le tableau suivant.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

Cette délibération appelle-t-elle des observations ? *(Aucune)*

Je vous invite à procéder au vote.

*(La délibération 27 est adoptée à l'unanimité.)*

**M. LE MAIRE.**- Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Nous nous retrouvons le 1<sup>er</sup> juillet pour le dernier Conseil municipal avant les vacances estivales.

Merci de votre attention, de vos encouragements et de votre soutien.

*(La séance est levée à 19 h 19.)*